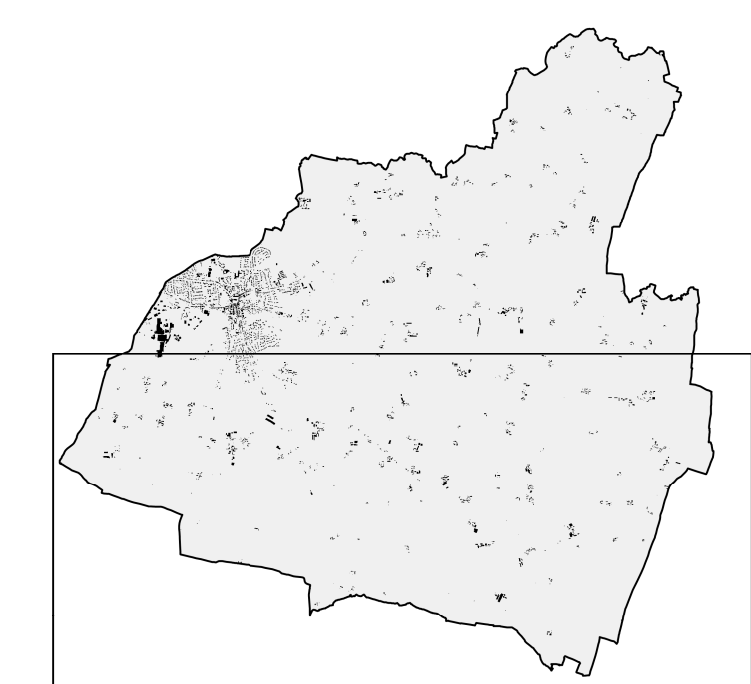




Commune de
RETIERS
Département d'Ile-et-Vilaie
Plan Local d'Urbanisme
Modification n°1
Révisions allégées n°1 et n°2
Modification n°2
5.3 Plan de zonage Sud



ZONES URBAINES

- UC (Centre ancien du bourg)
- UE (Extensions pavillonnaires)
- UL (Équipements collectifs)
- UAa (Zones d'activités)
- UAb (Zones d'activités)
- UAc (Zones d'activités)
- UAd (Zones d'activités)

ZONES D'URBANISATION FUTURE

- 1AUe (A vocation d'habitat)
- 1AUL (A vocation d'équipements collectifs)
- 1AUA (A vocation économique)

ZONES AGRICOLES

- A (Espace agricole)
- AA (STECAL à vocation d'activité économique)

ZONE NATURELLE

- NP (Espace naturel)

— Limite communale

PRESCRIPTIONS DIVERSES

- Marges de recul sur routes départementales
- Classement sonore des infrastructures terrestres
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Archéologie préventive

SECTEURS DE RISQUES

- Risq des zones inondables
- Secteur d'information sur les Sols

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE

Protection environnementale

- Élément de paysage (L. 151-23 du CU) - Boisements
- Élément de paysage (L. 151-23 du CU) - Arbres isolés
- Élément de paysage (L. 151-23 du CU) - Linières bocagères
- Zones humides (L. 151-23 du CU)

Protection architecturale

- Changement de destination d'un bâtiment agricole (L. 151-11 du CU)
- Élément de paysage (L. 151-19 du CU) - Constructions
- Élément de paysage (L. 151-19 du CU) - Murs

SERVITUDES PARTICULIÈRES

Préservation du commerce

- Locaux en nœud de chaussée d'immeuble ne pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-16 du CU)
- Secteur de centralité commerciale (L. 151-16 du CU)
- Secteur d'enveloppe agglomérée (L. 151-16 du CU)

Mixité sociale

- Secteur de diversité sociale (L. 151-15 du CU)

Emplacements réservés

- Installation d'intérêt général voire ou équipement (L. 151-41 du CU)

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement d'un espace résidentiel	COMMUNE	10 820 m²
2	Aménagement pour liaison douce	COMMUNE	200 m²
3	Élargissement de la desserte	COMMUNE	508 m²
4	Aménagement de voirie	COMMUNE	2 200 m²
5	Stationnement	COMMUNE	913 m²
6	Équipement collectif	COMMUNE	903 m²
7	Élargissement de voirie	COMMUNE	440 m²
8	Élargissement de voirie	COMMUNE	138 m²
9	Ouvrage de gestion des eaux pluviales	COMMUNE	1 400 m²